

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 013-211300637-20240213-06_2024-DE



Annexe 1

Montant des rémunérations forfaitaires des professionnels de santé (retraités ou libéraux)

Praticiens	Demi-journée classique 8h00-22h00	Dimanche ou jours fériés 7h00-15h00
Médecins libéraux	400€ par demi-journée de quatre heures ou 100€ de l'heure	500€ par demi-journée de quatre heures ou 120€ de l'heure
Médecins Retraités	300€ par demi-journée de quatre heures ou 80€ de l'heure	400€ par demi-journée de quatre heures ou 90€ de l'heure
Infirmiers Libéraux	280€ par demi-journée de quatre heures ou 70€ de l'heure	350€ par demi-journée de quatre heures ou 80€ de l'heure
Pharmaciens Libéraux	400€ par demi-journée de quatre heures ou 100€ de l'heure	500€ par demi-journée de quatre heures ou 120€ de l'heure